

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 22 décembre 2021 à 9 h, qui se tiendra par vidéoconférence, il y aura présentation et dépôt des projets de règlement suivants et il sera donné des avis de motion en prévision de leur adoption finale à une séance subséquente :

- ***Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)***
- ***Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)***

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 décembre 2021.

Ann Tremblay
Secrétaire d'arrondissement

PRESENTATION, FILING AND NOTICES OF MOTION

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)

NOTICE is hereby given, in conformity with section 146 of the *Charter of Ville de Montréal, metropolis of Québec* (CQLR, chapter C-11.4), that at the special sitting of the borough council of Wednesday, December 22, 2021 at 9 a.m., to be held by videoconference, there will be a presentation and filing of the following draft by-laws and notices of motion will be given in anticipation of their final adoption at a subsequent sitting:

- ***Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2022 (T-22-01)***
- ***Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022 (T-22-02)***

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this December 15, 2021.